



**Arbois**  
JURA

## DECISION 05/24

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : [mairie@arbois.fr](mailto:mairie@arbois.fr)  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

**Objet :** Travaux de rénovation de la piscine municipale – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, déléguant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT la validation de l'avant-projet définitif, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre du cabinet BLONDEAU Architecture doit être modifié,

Vu l'accord de la commission d'appel d'offres du 21 Février 2024,

### DECIDE

D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet BLONDEAU Architecture, faisant ainsi passer le montant du marché de 162 000 € HT à 209 088 € HT (250 905.60€ TTC) soit 10.8% de 1 936 000 € HT coût projet phase APD.

Arbois, le 21 février 2024



La Maire,

Valérie DEPIERRE